



Lorsque la situation clinique d'un patient le nécessite certains examens biologiques peuvent être réalisés en urgence.

Au niveau des services cliniques, les échantillons nécessitant un examen urgent :

- doivent impérativement être **qualifiés comme tels** sur la réquisition **PCS**
- doivent être adressés dans un **sachet spécifique** permettant de reconnaître l'examen urgent
- doivent être **acheminés le plus rapidement possible**, soit par pneumatique (à l'exception des prélèvements exclus des pneumatiques) soit de façon manu-portée avec un délai d'acheminement qui ne saurait dépasser ½ heure

Au niveau des laboratoires

Pour les examens urgents, les laboratoires s'engagent à des délais maximum de rendu de résultat correspondant au temps compris entre l'enregistrement du prélèvement et le rendu téléphonique (tracé informatiquement) ou la validation informatique.

1) **Pour la microbiologie**, les examens directs qui peuvent répondre à une urgence sont :

Examens	Délai maximum d'acheminement des examens	Délais maximum du rendu de l'examen direct après réception du prélèvement
LCR	30 minutes	Cytologie quantitative : < ½ heure Résultat complet : <1 heure
ECBU	30 minutes	<1 heure
Liquides de ponctions	30 minutes	<1 heure
Liquide de dialyse péritonéale	30 minutes	<1 heure
Prélèvements respiratoires (LBA, PDP, trachée)	30 minutes	<1 heure

Concernant la biochimie et l'hématologie des situations cliniques d'urgences absolues peuvent exister :

Il est fortement recommandé d'acheminer manuporté ces examens, directement au laboratoire.

La notion d'urgence absolue doit clairement être précisée au technicien ou au biologiste qui réceptionne ce prélèvement.

En cas d'impossibilité d'acheminement direct au laboratoire, l'URGEB et/ou le laboratoire doivent impérativement être prévenus par téléphone de l'urgence absolue de l'échantillon.

2) **Pour la biochimie :**

Examens	Délai maximum d'acheminement des examens	Délais maximum du rendu des résultats après réception des prélèvements
Chimie LCR	30 minutes	1 heure
Ionogramme sanguin	30 minutes	1 heure
Gaz du sang	30 minutes	20 minutes



RD-POLE de BIOLOGIE

**Règles d'identification,
d'acheminement et de réalisation
des examens biologiques pouvant
être qualifiés d'urgents**

Ref : RDB-TOUS-DE-005

Version : 02

Applicable le : 30-06-2017



Calcium, bilirubine totale, glucose, ammoniémie, Lactate, ASAT, ALAT, LDH, CK, lipase	30 minutes	1 heure
hCG, PCT	30 minutes	1 heure

Pour les urgences absolues, l'examen dès réception du prélèvement est immédiatement traité en priorité absolue et les résultats transmis au prescripteur par téléphone et par validation informatique dès obtention du résultat. Le délai incompressible pour le rendu correspond à l'enregistrement des examens, la centrifugation, au temps d'analyse sur automate et à la validation biologique (40 minutes minimum si aucune dilution n'est nécessaire ; dans le cas inverse pour le ou les paramètres à diluer se rajoutent 20 minutes). Nous insistons donc en cas d'urgence absolue sur la possibilité d'obtenir rapidement en 10 minutes minimum les paramètres suivants : Na, K, Ca++, glucose, bicarbonates, Hb et pH sur un gaz du sang complet qui peut être envoyé en plus d'un bilan complet.

3) Pour la pharmacologie/toxicologie

Examens	Délai maximum d'acheminement des examens	Délais maximum du rendu des résultats après réception des prélèvements
Amikacine	30 minutes	1 heure
Gentamycine	30 minutes	1 heure
Tobramycine	30 minutes	1 heure
Vancomycine	30 minutes	1 heure
Méthotrexate	30 minutes	1 heure
Phénytoïne	30 minutes	1 heure
Paracétamol	30 minutes	1 heure
Toxiques urinaires	30 minutes	1 heure

4) Pour l'hématologie

Au sein du CHU Robert Debré, les situations cliniques d'urgence absolue avec répercussions sur l'hémogramme et/ou le bilan d'hémostase sont les suivantes :

- Chocs hémorragiques (hémorragie de la délivrance, hémorragie post opératoire).
- Coagulation intravasculaire disséminée (CIVD), en particulier les CIVD dans le cadre de la leucémie aiguë myéloïde (LAM 3).
- Suspicion d'hémopathies malignes rapidement évolutives (syndrome tumoral majeur)
- Suspicion d'atteintes sévères de l'hémostase (ex : hémophilie, purpura thrombopénique auto-immun)
- Suspicion de neuropaludisme

Les examens biologiques pouvant être prescrits dans les situations d'URGENCE ABSOLUE citées ci-dessus sont donc les suivants :

Secteurs du LBM	Liste des examens urgents
Cytologie	<ul style="list-style-type: none"> - Numération globulaire et plaquettaire - Recherche de paludisme (présentation clinique d'un neuropaludisme)



RD-POLE de BIOLOGIE

**Règles d'identification,
d'acheminement et de réalisation
des examens biologiques pouvant
être qualifiés d'urgents**

Ref : RDB-TOUS-DE-005

Version : 02

Applicable le : 30-06-2017



Hémostase

- TP
- TCA-TCK
- Fibrinogène

Liste des examens urgents	Délai MAXIMUM de rendu du résultat entre l'heure de prélèvement et la validation (tubes manuportés au laboratoire)
Numération globulaire et plaquettaire*	30 minutes (*en l'absence d'alarme automate sur les plaquettes)
Recherche de paludisme	2 heures
TP, TCA-TCK, Fibrinogène	45 minutes